



**Public visé :**

- Travailleurs ayant une activité sédentaire devant un écran ou travaillant sur un poste informatique afin de prévenir les troubles musculosquelettiques.



**Prérequis :**

- Aptitude physique
- Utilisation usuelle de la langue française



**Durée :**

- 3.5 heures (1/2 journée)



**Nombre de participants par groupe :**

- 12 personnes maximum



**Périodicité :**

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs



**Textes officiels se rapportant à l'action de formation :**

- Ecrans de visualisation : Articles R4542-1 à R4542-19 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

**Objectif général de la formation :**

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable de régler les différents éléments composant le poste de travail, afin d'assurer sa santé et sa sécurité.

**Contenu de la formation :**

- Enseignements théoriques
  - Expliquer la réglementation applicable au travail sur écran.
  - Examiner les troubles musculo-squelettiques dus au travail sur écran
  - Définir les prescriptions relatives aux écrans, claviers, logiciels et périphériques, l'environnement de travail et au mobilier.
- Enseignements pratiques
  - Etudes de postes in situ
  - Régler son poste de travail
- Bilan de la formation

**Analyse des besoins des bénéficiaires**

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

**Sanction de l'action**

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

**Codes de la formation**

- Formacode 42889 – Environnement physique travail
- NSF 315 – Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.

**Moyens d'encadrement :**

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

**Moyens d'évaluation individuelle des acquis :**

- Évaluations diagnostique théorique et sommative théorique (test théorique)
- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.

**Moyens techniques à disposition :**

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : postes de travail
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

**Sécurité et hygiène :**

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

**Accessibilité (handicap) :**

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

**Qualité de la prestation :**

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

**Tarifs :**

- Intra : à partir de 900.00€HT